

## Pas de quoi faire la rentrée ... ... en musique !

En effet déjà des fausses notes se sont fait entendre et la rentrée sociale est plutôt morose: révision du code du travail, baisse des APL, hausse de la CSG non compensée, disparition du compte pénibilité, baisse drastique des contrats aidés, rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice, menace de geler les avancements... et en même temps diminution de l'ISF ... Tout cela ne va pas dans le sens du progrès social et d'une société meilleure. La Liberté brandie comme solution miracle à tous les maux de notre société risque d'amplifier des déséquilibres sociaux déjà bien ancrés.

Au niveau Education Nationale, pas sûr que le libre choix de l'organisation de la semaine scolaire soit une bonne idée. L'Éducation se mesure dans la durée, il faut donc laisser le temps aux réformes de porter leurs fruits et surtout **prendre le temps du bilan**. De plus, les conséquences organisationnelles pour les personnels sur postes composés ou les remplaçants feront s'arracher les cheveux à plus d'un !

Notre nouveau Ministre a voulu également marquer les esprits en annonçant en mai le **dédoulement des CP en Éducation Prioritaire**. Là encore, tout se fait dans la précipitation et, à moyens constants. **Beaucoup d'interrogations demeurent** : si les CP à 12 peuvent être une bonne chose, il est regrettable qu'ils soient mis en place grâce à la suppression des maîtres supplémentaires, dispositif donnant majoritairement satisfaction. L'extension l'an prochain à tous les CP et CE1 de l'éducation prioritaire exigera des moyens considérables, où seront-ils pris ? Des récentes déclarations rétrogrades sur la pédagogie de la lecture, ou les maths modernes interrogent également. **Nous demandons que le ministre nous fasse confiance !**

Comme à notre habitude, **forts de notre syndicalisme utile, constructif et positif**, nous allons agir localement, nationalement pour que notre système éducatif évolue et permette la réussite de tous nos élèves. Nous savons d'ores et déjà que les discussions vont être houleuses mais, force de **proposition**, au SE-Unsa nous sommes prêts aux négociations et combats si cela s'impose !

**Avec l'ensemble de la communauté éducative, plus que jamais en cette rentrée 2017 « Restons vigilants » ! Bonne rentrée à tous !**

*Aline GEERAERTS, Secrétaire départementale*



## Rentrée 2017 - 1er degré



[se-unsa.org](http://se-unsa.org)

**Brochure « contact » à conserver  
+ Affiche mémo « carrière » pour la salle  
des maîtres ou votre bureau !**

L'actualité en temps réel ne peut vous parvenir que par mail. Nous vous enverrons chaque semaine une infolettre avec l'actualité du moment et des fiches pratiques.

Pour mettre votre adresse mail à jour, il suffit de nous l'envoyer avec vos coordonnées à [51@se-unsa.org](mailto:51@se-unsa.org).

## SE-UNSA Section de la MARNE

Maison des syndicats  
rez de chaussée (locaux de l'UNSA)  
**15 boulevard de la paix**  
B.P. 30149 - 51055 REIMS cedex

**03 26 88 25 53** [51@se-unsa.org](mailto:51@se-unsa.org)  
<http://sections.se-unsa.org/51>

# L'équipe départementale



Stagiaires, titulaires, pas à pas, vous êtes accompagnés tout au long de l'année par les militants du SE-UNSA ...



Nos responsables  
Lycées-collèges



**Aline GERAERTS**  
06 14 25 31 19

Fismes Ecole Centre  
Titulaire CAPD CTSD

Secrétaire départementale

**Benoît FOLB**  
06 14 25 29 64  
EE Ruisselet Reims  
Titulaire CAPD



**Aude HUNET**  
06 14 65 12 05  
TRS Reims Sud Est



**Jean-Michel ALAVOINE**  
06 14 25 30 61  
Titulaire CAPD  
TRS Reims Est



**Solenne MASSICARD**  
EE La Neuville Reims  
Suppléante CAPD



**Ghislaine BARRAUD**  
Mat Martin Peller  
Reims  
Suppléante CAPD



**Marie-Alice DESTIGNY**  
Cité scolaire SEZANNE  
06 69 02 38 82  
Responsable académique  
SEGPA et ASH



**Hervé DEFONTAINE**  
Mat J.Moulin  
Tinquieux  
Titulaire CAPD



**Eric CHAVEROU**  
Secteur Vitry le Fr.  
Relais du SE-UNSA  
St Ouen Domprot



**Frédéric SIMON**  
EE Fismes centre  
Suppléant CAPD

D'autres militants-correspondants du SE-UNSA sont présents dans votre école, votre secteur, n'hésitez pas à les contacter pour le suivi individuel de votre situation, ou pour le suivi collectif de la situation de votre école (implantation d'emplois par ex)



MONSIEUR  
LE MINISTRE

NOTRE CONFIANCE  
ELLE SE GAGNE !



Engagé.e.s pour une École durable



**Les délégués du SE UNSA sont vos représentants des personnels dans toutes les instances :**

**CAPD** : commission gérant votre carrière (avancement, formation continue, mutations inter et intra, temps partiels ...)

**CTSD , CTA** : comités techniques départementaux et académiques ayant compétence sur les emplois et l'organisation générale de l'académie.

**CHS-CT** : comité hygiène et sécurité au travail, conditions de travail

**Commissions action sociale** : étude des demandes chaque mois

Nous **conseillons** et **accompagnons** nos adhérents si besoin lors de convocations par la hiérarchie.

Mais ... sans le retour de ce qui se passe dans votre école, nous ne pouvons intervenir auprès de la Direction Académique ou le Rectorat.

**Ayez le bon réflexe : un petit mail au SE-UNSA** si quelque chose vous semble « anormal » ou si vous avez besoin de précisions !

Non adhérent : dans votre école, il y a sans doute un adhérent du SE-UNSA, qui peut faire le relais avec nous. Nos correspondants locaux déposent également des informations syndicales en salle des maîtres.

Le syndicat qui avance

#utile  
#positif

J'adhère

se-unsa.org

## SOUTENIR NOTRE ACTION SYNDICALE ...

**L'action syndicale ne peut exister sans la force du collectif**

Notre organisation syndicale ne peut fonctionner qu'avec les moyens financiers de ses adhérents : la cotisation syndicale est un crédit d'impôt à 66%.

**100 € de cotisation ne coûtent au final que 34 € après crédit d'impôt ... même pour les non imposables.**

<http://www.se-unsa.org/adh/index.htm>

Sachez enfin que l'administration (DSDEN, IEN, ESPE...) n'est pas informée de votre adhésion, et que le SE-UNSA est là dans le seul but de vous accompagner, vous conseiller, défendre vos droits durant toute votre carrière.





## PPCR : votre carrière évolue

Le dispositif est vaste, nous vous donnons ici des points de repères, complétés par les détails en ligne sur nos sites.

(Pour les salaires, voir notre affiche mémo carrière.)

### Au 1er septembre, reclassement pour tous dans les nouveaux ECHELONS.

#### Une nouvelle grille d'échelons est mise en place.

Chaque personnel va être placé dans la nouvelle grille d'échelon en fonction de sa position dans l'ancienne grille avec une règle: **pas de perte d'indice donc pas de perte de salaire!**

Rappel 5 points d'indice ont été ajoutés à chaque échelon en janvier 2017.

Pour les enseignants au grade de la classe normale, on garde le même numéro d'échelon et le même nombre de points d'indice.

Pour les enseignants au grade de la hors classe, le numéro d'échelon est diminué de 1 sauf pour les agrégés (moins 2) mais **pas les points d'indice (donc pas le salaire).**

Concrètement, pour beaucoup, ce sera sans conséquence. Pour d'autres, selon leur situation, les répercussions vont être positives. En effet, la durée des échelons est modifiée dans la nouvelle grille.

#### L'AVANCEMENT dans les échelons

La durée dans les échelons devient fixe et la montée automatique. Aux 6ème et 8èmes échelons de la classe normale, une réduction d'un an est possible suite aux RV de carrière.

Les 3 rythmes d'avancement, grand-choix, choix et ancienneté disparaissent. La carrière classe normale se fera donc entre 24 et 26 ans, alors qu'actuellement elle est entre 20 et 30 ans.

Rythmes d'avancement PE CLASSE NORMALE	* = RV carrière boost 1 an (30% des personnels)
Echelon 1 au 2 > 1 an	Echelon 6 au 7 > 3 ou 2 ans *
Echelon 2 au 3 > 1 an	Echelon 7 au 8 > 3 ans
Echelon 3 au 4 > 2 ans	Echelon 8 au 9 > 3,5 ou 2,5 ans*
Echelon 4 au 5 > 2 ans	Echelon 9 au 10 > 4 ans
Echelon 5 au 6 > 2,5 ans	Echelon 10 au 11 > 4 ans
Rythmes d'avancement PE HORS-CLASSE	= RV carrière lors de l'échelon 9 classe normale
Echelon 1 au 2 > 2 ans	Echelon 4 au 5 > 2,5 ans
Echelon 2 au 3 > 2 ans	Echelon 5 au 6 > 3 ans
Echelon 3 au 4 > 2,5 ans	Echelon 6 au 7 > 3 ans

**Un exemple : Baptiste, au 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale depuis le 15 octobre 2014**  
 Avec l'ancien système, Baptiste pouvait passer au 8<sup>e</sup> échelon le 15 octobre 2017 au choix ou le 15 avril 2018 à l'ancienneté. Au 1<sup>er</sup> septembre, Baptiste va être reclassé au 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale avec un report de l'ancienneté d'échelon. On considérera donc qu'il est au 7<sup>e</sup> échelon de la nouvelle grille depuis le 15 octobre 2014. Or, la durée du 7<sup>e</sup> échelon est de 3 ans pour tous, donc Baptiste **est sûr de passer au 8<sup>e</sup> échelon dès le 15 octobre 2017.**

**Accès à la HORS-CLASSE :** tous les PE au 9ème échelon de la classe normale avec 2 ans d'ancienneté sont éligibles. Les éléments intervenant dans le barème ne sont pas encore clairement définis.

#### Création de la CLASSE EXCEPTIONNELLE

A terme, cette classe exceptionnelle représentera 10% des enseignants. **Pendant une période transitoire de 4 ans**, les enseignants Hors-Classe remplissant les conditions d'accès doivent **faire acte de candidature** en déposant un dossier constitué d'un curriculum vitae (1er trimestre ?). Une circulaire devrait paraître rapidement.

### Evaluation des enseignants renouée : des RENDEZ-VOUS de CARRIERE bien balisés

Désormais, quatre rendez-vous de carrière des enseignants sont identifiés : début des 6ème et 8ème échelons pour un passage accéléré d'un an (30% des collègues l'obtiendront), un troisième au moment de l'accès possible à la hors-classe et un quatrième pour l'accès à la classe exceptionnelle. Bien évidemment, des contingents existent toujours.

Pour le SE-Unsa, ces rendez-vous de carrière présentent l'avantage de mettre en place une évaluation identique pour tous avec 4 rendez-vous qui interviennent au même moment de la carrière. On sort ainsi d'un dispositif injuste soumis aux visites aléatoires des corps d'inspection. De même la grille nationale d'inspection devrait permettre d'éviter de nombreux aléas liés à la subjectivité des inspections. **La note disparaît.**

**Vous êtes averti-e en juillet ou début septembre que vous aurez un rendez-vous carrière dans le courant de l'année scolaire.** Le calendrier précis du rendez-vous de carrière vous est communiqué. Avant le début de son RV carrière, l'enseignant transmet à son inspecteur, un document d'appui sur la base d'un modèle fixé par arrêté ministériel. Une visite en classe et un entretien auront lieu, suivi d'un rapport de visite. Les Rendez-vous carrière ont clairement un objectif d'accompagnement pédagogique. **Le SE-Unsa organise des heures d'information syndicale et des stages syndicaux pour vous aider dans la préparation de vos rendez-vous de carrière.**





## Nos informations locales et réactives sur votre mail : les infolettres



Pour recevoir cette lettre électronique hebdomadaire, **abonnez-vous personnellement** en nous communiquant votre adresse courriel.

Nos adhérents ont leur propre lettre électronique.

Toutes les semaines, vous recevez l'information des «délégués des personnels», l'information «métier» et des fiches pratiques. Nous vous proposons aussi des mini-enquêtes pour mieux cerner ce que vous pensez sur les sujets qui vous concernent, très concrètement dans l'exercice de votre métier. Le SE-UNSA, c'est un syndicat participatif, au plus proche de vous !

**Nouveau:** des envois sur les mails professionnels des enseignants, par la liste de diffusion du rectorat.

<a href="#">Accueil</a>
<a href="#">Le Se-UNSA Marne</a>
<a href="#">Actualités</a>
<a href="#">Publications</a>
<a href="#">Gérer sa carrière</a>
<a href="#">Jeunes Enseignants</a>
<a href="#">RIS, fiches pratiq</a>
<a href="#">CAPD CTSD CDEN CTA</a>
<a href="#">J'adhère</a>
<a href="#">Retraite</a>
<a href="#">Santé au travail</a>
<a href="#">ASH</a>
<a href="#">Social</a>
<a href="#">Second degré Marne</a>
<a href="#">Je donne mon avis</a>
<a href="#">Elections professi</a>
<a href="#">Ressources</a>
<a href="#">Ecoles de Reims</a>

### Notre site départemental <http://sections.se-unsa.org/51>

L'actualité en direct, les rappels sur les opérations de carrière, des publications catégorielles. Nous y mettons un maximum de fiches utiles.

Avez-vous déjà consulté les rubriques santé au travail ou social ?

### L'espace adhérent sur nos deux sites, national et départemental

### Notre site national [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

Il est organisé en deux parties :

**les sujets d'actualité > ECOLE ET SOCIETE**

**Les sujets plus corpo > ENSEIGNANTS DE L'UNSA**

[se-unsa.org](http://se-unsa.org)

*Sélectionnez la rubrique qui vous concerne, en particulier « Je suis » PE ou ASH, etc ... ou mes droits, ma carrière,...*

Profitez pour vous abonner aux lettres électroniques corpo :

<http://enseignants.se-unsa.org/-Abonnement-lettres-en-ligne->

### Les publications papier : L'enseignant

L'ACTU écrite sur les supports papier est bien souvent rapidement « réchauffée » ! C'est pourquoi nous avons choisi de réserver les publications papier pour nos supports nationaux : le journal « L'enseignant », véritable magazine comportant chaque mois un dossier thématique et des articles généraux sur la politique éducative ou la pédagogie. Nous complétons avec un bulletin local spécial mouvement.



**Les réseaux sociaux Facebook :**

**Se Unsa Marne Reims et Se-Unsa 51 Jeunes Enseignants**

**La pédagogie, les témoignages de collègues, les espaces collaboratifs** sont sur notre site **école de demain** <https://ecolededemain.wordpress.com>





2017/2018

# Rejoignez le SE-Unsa

## Adhérez pour :

- bénéficier d'un suivi personnalisé
- trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- recevoir des infos utiles en temps réel
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent
- partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

BULLETIN D'ADHESION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

SITUATION PERSONNELLE

**Nouvel adhérent**  Actif  Retraité

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Né(e) le : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse mel : .....

Département de rattachement administratif : .....

Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice : .....

SITUATION ADMINISTRATIVE

**TITULAIRE**

**Premier degré** Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) : .....

Professeur des écoles  Instituteur

**Second degré** Discipline : .....

Certifié  PLP  Agrégé  Bi-admissible  AE  PEGC  Ce d'EPS

Peps  CPE  PsyEN  Autre (préciser) : .....

**NON-TITULAIRE**

Contractuel : Enseignant, CE, CPE (précisez) .....

AED (précisez les fonctions) : .....  AESH  Contrat aidé (Cui)

Suppléant  Assistant handicapé  Aide administrative

**ENTRÉE DANS LE MÉTIER**

EAP  Étudiant  Stagiaire

Corps :  PE  Certifié  PsyEN  CPE  PLP  Peps  Agrégé  Bi-admissible

Classe normale  Hors classe  Classe exceptionnelle

Temps complet  Temps partiel : ..... %  CLM, CLD

Échelon : ..... Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement :  Chèque  Paiements fractionnés automatiques(\*) :  Première demande  Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature : .....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(\*) documents à remplir au verso

À renvoyer à :

SE-UNSA de la MARNE  
BP 30149  
51055 REIMS cedex

Notre cotisation syndicale couvre l'année scolaire et donne droit à 66% de crédit d'impôts, même pour les non imposables. 150 euros de cotisation ne vous coûtent donc en réalité que 51 euros.





## Réunions et Stages d'information syndicale du SE-UNSA Marne

Tout agent de la Fonction Publique a droit à de l'information syndicale : réunions sur le temps de travail (RISTT), 1h mensuelle pouvant être regroupées par 3H, stages thématiques, réunions pour les instances.

**Les RISTT** : sur le temps des 108 H hors élèves (au total 9H dans l'année). 3H sont possibles un seul mercredi matin/an. L'information à l'IEN doit se faire 2 jours à l'avance au moins.

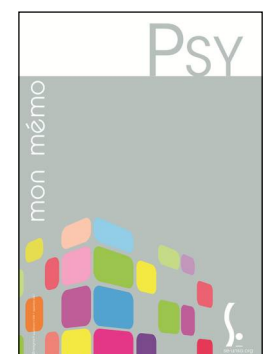
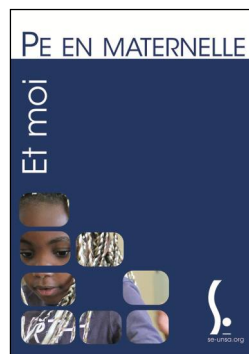
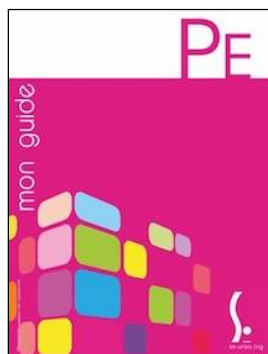
Nous conseillons d'envoyer un courrier de toute façon, y compris pour une RIS hors temps élèves.

**Les STAGES d'une ou plusieurs journées** : la demande doit se faire au moins un mois à l'avance. Nous proposons des thématiques variées : réunions générales, actualité revendicative, réunions carrière, stages jeunes enseignants, préparation à la retraite, à la liste d'aptitude directeur d'école, AVS (AESH), enseignants spécialisés, préparation du mouvement, préparation des entretiens carrière, gestion des conflits, santé au travail, maternelle...

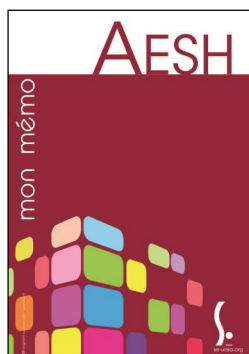
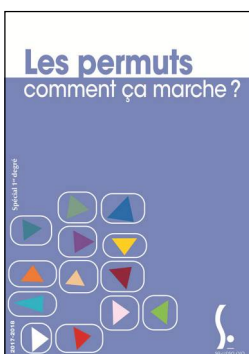


Nous nous déplacerons aussi dans les écoles pour les équipes qui nous le demanderont, sur des formules particulières : le PPCR, comprendre sa fiche de paie, la mobilité professionnelle, point d'actualité, ...

Les demandes d'autorisation de participer sont sur notre site. Une attestation de présence vous est remise. Nous vous remercions d'annoncer votre participation, cela nous permet de bien nous organiser matériellement.



Pour recevoir l'un des guides suivants, nous envoyer un mail avec vos coordonnées postales : Guide PE, PE en maternelle, Elèves à Besoins Éducatifs Particuliers, Psychologues de l'EN, Guide Permits, PE en éducation Prioritaire, Guide direction d'école, Enseigner Hors de France, AESH ...



LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA



#agir

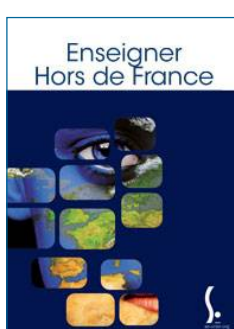


#obtenir



#positif

✓ LE SYNDICAT UTILE



Nos adhérents, reçoivent nos publications papier et les retrouvent dans leurs espaces adhérents...

